



4. Cette stratégie indique que l'action du CSA doit déterminer les changements d'orientation à opérer pour réorganiser les systèmes alimentaires dans une optique d'amélioration de la nutrition et de promotion d'une alimentation saine. L'objectif est de s'attaquer aux causes essentielles de la vulnérabilité à toutes les formes de malnutrition dans les différents types de systèmes alimentaires, que ce soit en milieu rural ou dans les villes, en portant une attention particulière aux groupes les plus démunis et les plus vulnérables sur le plan nutritionnel.

5. À sa quarante-quatrième session en octobre 2017, le CSA «a chargé le Groupe de travail à composition limitée sur la nutrition, dans le contexte de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), d'élaborer, conformément au Programme de travail pluriannuel 2018-2019, à l'aide de ressources volontaires et en revoyant les priorités dans l'allocation des ressources existantes, un mandat pour le processus de convergence des politiques aboutissant à des directives volontaires relatives aux systèmes alimentaires et à la nutrition, qui seront présentées à la quarante-cinquième session du CSA réuni en séance plénière, en se fondant pour ce faire sur le rapport du Groupe d'expert de haut niveau (HLPE) sur la nutrition et les systèmes alimentaires, et sur les conclusions des activités intersessions du CSA 2016-2017, ainsi que des débats de la quarante-quatrième session du CSA relatifs à la nutrition»<sup>2</sup>.

6. La session plénière du CSA a également «recommandé que les travaux à venir du CSA sur la convergence des politiques en matière de nutrition soient étayés par les données scientifiques fournies dans le rapport»<sup>3</sup>.

## II. OBJECTIFS ET FINALITÉ DE LA CONVERGENCE DES POLITIQUES DU CSA

7. Les directives volontaires relatives aux systèmes alimentaires et à la nutrition devraient être un document de référence qui donnera des indications principalement aux gouvernements, mais également à leurs partenaires et à d'autres parties prenantes, sur les politiques appropriées, les investissements et les dispositions institutionnelles nécessaires pour s'attaquer aux causes essentielles de la malnutrition sous toutes ses formes afin que le droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale se concrétise progressivement et que l'objectif de développement durable 2 se réalise.

8. L'objectif est de présenter une série de directives qui contribueront à améliorer les systèmes alimentaires et à les rendre plus durables afin que les régimes alimentaires nécessaires à une nutrition optimale soient disponibles, abordables, acceptables, sains et adéquats aussi bien en quantité qu'en qualité, en accord avec les croyances, la culture et les traditions des individus<sup>4</sup>.

9. L'élaboration des directives volontaires sera globale et systématique afin de lutter contre la fragmentation des politiques existantes entre tous les secteurs concernés, en mettant spécialement l'accent sur la fragmentation entre les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la santé, et en s'attaquant également aux problèmes liés aux moyens d'existence et à la durabilité. Les politiques qui visent à promouvoir des régimes alimentaires sains doivent également s'efforcer d'améliorer les moyens d'existence des segments les plus vulnérables de la population et d'assurer la durabilité de la production alimentaire, ainsi que la préservation de la biodiversité<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> CFS 44 Rapport final, paragraphe 19.c - <http://www.fao.org/3/a-mv030f.pdf>.

<sup>3</sup> CFS 44 Rapport final, paragraphe 15.b - <http://www.fao.org/3/a-mv030f.pdf>.

<sup>4</sup> FAO/OMS. 2014. CIN2, Déclaration de Rome sur la nutrition. Paragraphe 5.b. <http://www.fao.org/3/a-ml542f.pdf>.

<sup>5</sup> Les recommandations 8 à 16 sur les systèmes alimentaires durables pour des régimes sains du Cadre d'action de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition feront l'objet d'une attention particulière. <http://www.fao.org/3/a-mm215f.pdf>.

10. Les recommandations en matière de politique s'efforceront de contribuer à une meilleure prise en compte de la nutrition dans les systèmes alimentaires et de promouvoir un accès sûr à des régimes alimentaires sains, diversifiés et de qualité pour tous. À cet égard, il est essentiel d'étudier les voies et les orientations possibles vers des systèmes alimentaires plus durables, et de recenser et associer les domaines dans lesquels les pouvoirs publics et d'autres acteurs pourraient intervenir afin d'améliorer les régimes alimentaires et les résultats en matière de nutrition.

11. L'objectif des directives volontaires est de présenter une série de recommandations de portée globale qui guideront les décideurs et les parties prenantes concernées dans la conception de politiques et de programmes spécifiques au contexte. En outre, il est très important d'offrir aux décideurs nationaux et intranationaux des outils permettant d'analyser les systèmes alimentaires dans lesquels ils opèrent. Ce travail sera fait en tenant dûment compte des réalités diverses dans chaque pays, des différentes typologies des systèmes alimentaires, ainsi que des nombreux facteurs endogènes et exogènes qui influent sur leurs fonctions.

12. L'action du CSA fera également en sorte que l'accent soit bien mis sur les plus vulnérables à la malnutrition sous toutes ses formes, c'est-à-dire généralement ceux qui ont des besoins nutritionnels accrus ou ont peu de choix en matière de régime alimentaire. Cela signifie qu'il devra prêter une attention particulière aux jeunes enfants, aux enfants d'âge scolaire, aux adolescentes, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, aux personnes âgées, aux «membres de peuples autochtones, de communautés locales et de petits exploitants»<sup>6</sup>, ainsi qu'aux pauvres ruraux et urbains, et prendre en compte également les différents types de systèmes alimentaires dans lesquels ils vivent.

13. La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, et le respect de leurs droits<sup>7</sup> doivent également faire partie des priorités. Il est important, cette question étant transversale, de «créer des conditions favorables à leur engagement fort dans la formation de systèmes alimentaires permettant d'assurer une meilleure nutrition»<sup>8</sup>.

14. Les directives volontaires donneront aux pays des orientations pour mettre en oeuvre les recommandations formulées lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) dans le cadre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

15. Le recensement des politiques et des interventions qui contribuent à la réalisation des six cibles mondiales en matière de nutrition (2025) approuvées par l'Assemblée mondiale de la santé en 2012 et des cibles concernant les maladies non transmissibles liées au régime alimentaire doit faire l'objet d'une attention particulière.

### III. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

16. En 2016, 815 millions de personnes continuent de souffrir de sous-alimentation, 155 millions d'enfants de moins de 5 ans présentent toujours un retard de croissance et 52 millions sont atteints d'émaciation. De plus, l'excès pondéral et l'obésité progressent à un rythme rapide et n'épargnent aucun pays. À l'échelle mondiale, l'obésité a plus que doublé depuis 1980 et l'excès pondéral touche 1,9 milliard de personnes dont 600 millions sont obèses. Ces dernières représentent un facteur de risque majeur dû à l'augmentation des maladies non transmissibles liées à l'alimentation. On estime à 41 millions le nombre d'enfants de moins de 5 ans présentant une surcharge pondérale, dont un quart

<sup>6</sup> CSA. 2017. Recommandations de politique générale sur l'exploitation durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition <http://www.fao.org/3/I8877fr/i8877fr.pdf>.

<sup>7</sup> Ibidem.

<sup>8</sup> CFS 44 Rapport final, paragraphe 18.d - <http://www.fao.org/3/a-mv030f.pdf>.

vivent en Afrique et près de la moitié en Asie. Environ 2 milliards de personnes souffrent, sous une forme ou une autre, de carences en oligo-éléments. La mauvaise alimentation est aujourd'hui l'un des principaux risques de décès et d'invalidité dans le monde<sup>9</sup>.

17. Afin de combattre et d'inverser cette tendance, il est essentiel d'adopter une approche globale qui s'intéresse aux causes multidimensionnelles de la malnutrition, notamment un accès précaire à une alimentation saine, équilibrée et diversifiée et à de l'eau potable, des pratiques inappropriées en matière d'alimentation et de soins aux nourrissons et aux jeunes enfants, une hygiène et un assainissement défectueux, un accès insuffisant à l'éducation et aux services de santé, une pauvreté monétaire, de mauvaises pratiques agricoles, des inégalités entre les sexes et d'autres facteurs dans l'accès aux ressources, des déséquilibres dans les rapports de force et des perspectives économiques insuffisantes. Cela permettra de renforcer la cohérence entre les politiques et les programmes sectoriels, et l'apport des systèmes alimentaires, sans oublier à quel point il est important d'améliorer leur viabilité économique, sociale et environnementale. Les données et les éléments factuels scientifiques sur les externalités environnementales et sociales des divers systèmes alimentaires seront pris en compte.

18. «Un système alimentaire est constitué de l'ensemble des éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liés à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que du résultat de ces activités, notamment sur les plans socioéconomique et environnemental»<sup>10</sup>. En réalité, les systèmes alimentaires sont déterminés et modifiés par les personnes et les institutions qui amorcent ou freinent leur transformation. Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition a défini trois grandes catégories de systèmes alimentaires, à savoir les systèmes traditionnels, mixtes et modernes<sup>11</sup>.

19. Dans le rapport sur la nutrition et les systèmes alimentaires publié par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, les experts ont recensé trois composantes des systèmes alimentaires utilisés comme points d'entrée des politiques en faveur de la nutrition : les chaînes d'approvisionnement alimentaire, les environnements alimentaires et le comportement des consommateurs.

20. La **chaîne d'approvisionnement alimentaire** englobe toutes les activités qui vont de la production à la consommation, notamment la production, l'entreposage, la distribution, la transformation, le conditionnement, la vente au détail et la commercialisation. Les décisions prises par les intervenants à chacun des stades de cette chaîne ont des conséquences sur les autres stades. Les activités menées tout au long d'une chaîne d'approvisionnement peuvent augmenter la valeur nutritionnelle des aliments en améliorant la disponibilité et l'accès aux macronutriments et micronutriments, ou en réduisant les quantités de substances associées aux maladies non transmissibles liées à l'alimentation. Les interventions menées tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire peuvent améliorer la disponibilité, le caractère abordable, l'accessibilité et l'acceptabilité des aliments nutritifs.

---

<sup>9</sup> FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. 2017. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017. Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire. Rome, FAO. <http://www.fao.org/3/a-I7695f.pdf>.

<sup>10</sup> Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. 2014. Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome. <http://www.fao.org/3/a-i3901f.pdf>.

<sup>11</sup> Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. 2017. Nutrition et systèmes alimentaires. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome. [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/hlpe/hlpe\\_documents/HLPE\\_Reports/HLPE-Report-12\\_FR.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_Reports/HLPE-Report-12_FR.pdf).

21. L'**environnement alimentaire** est l'ensemble des conditions physiques, économiques, politiques et socioculturelles qui déterminent les choix alimentaires et l'état nutritionnel des personnes. Les environnements alimentaires sont les endroits où les consommateurs entrent en contact avec le système alimentaire pour prendre leurs décisions sur l'acquisition, la préparation et la consommation des aliments. Ils consistent en points d'entrée des aliments, c'est-à-dire les espaces physiques où les aliments sont disponibles et accessibles et les infrastructures permettant d'accéder à ces espaces; le caractère abordable et le prix des aliments; la publicité, la commercialisation et le placement des aliments; et la qualité et la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que les marques et l'étiquetage. Les environnements alimentaires sont l'interface entre l'offre et la demande d'aliments, un lieu de convergence où tous les acteurs impliqués dans les systèmes alimentaires peuvent apporter les changements profonds qui augmenteront la disponibilité et le caractère abordable des aliments nutritifs, permettant ainsi la consommation d'aliments plus sains pour améliorer le régime alimentaire et la nutrition.

22. Le **comportement des consommateurs** reflète les choix que font les consommateurs, en ce qui concerne, d'une part, les aliments qu'ils souhaitent acquérir, stocker, préparer et consommer et, d'autre part, la répartition de ces aliments au sein du ménage. Le comportement des consommateurs est influencé par les préférences personnelles, lesquelles sont déterminées par des facteurs tels que le goût, la commodité, les connaissances en matière de nutrition, les valeurs, les traditions, la culture et les croyances. Cependant, le comportement des consommateurs est également déterminé par les chaînes d'approvisionnement et les environnements alimentaires existants. Par conséquent, des changements collectifs de comportement peuvent ouvrir la voie à des systèmes alimentaires plus durables qui renforcent la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé.

23. Les différents facteurs de changement qui ont un impact sur (et sont impactés par) le fonctionnement des systèmes alimentaires et leur capacité à fournir une alimentation saine sont des éléments importants pour contextualiser les recommandations formulées dans les directives. Ils seront examinés dans le processus de convergence des politiques. Les cinq catégories principales et facteurs connexes recensés dans le rapport du Groupe d'expert de haut niveau seront pris en compte, à savoir les facteurs biophysiques et environnementaux (ressources naturelles et services écosystémiques, changement climatique); liés à l'innovation, à la technologie et aux infrastructures; politiques et économiques (impulsion politique, mondialisation, investissements étrangers, commerce, politiques visant l'alimentation, régimes fonciers, prix des produits alimentaires et volatilité, conflits et crises humanitaires); socioculturels (culture, religion, rituels, traditions sociales et autonomisation des femmes); et démographiques (croissance démographique, modification de la répartition par âge, urbanisation, migrations et déplacements forcés). Les incidences de ces facteurs dépendent des types de systèmes alimentaires, des acteurs impliqués et des politiques et des interventions élaborées.

#### **IV. CHAMP D'APPLICATION PROPOSÉ DES DIRECTIVES VOLONTAIRES RELATIVES AUX SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET À LA NUTRITION**

24. La section suivante présente le champ d'application des domaines qui seront abordés dans les directives volontaires relatives aux systèmes alimentaires et à la nutrition. Conformément au cadre conceptuel présenté dans le rapport du Groupe d'experts de haut niveau, les directives volontaires utiliseront les trois composantes des systèmes alimentaires, à savoir les chaînes d'approvisionnement alimentaire, les environnements alimentaires et le comportement des consommateurs, comme points d'entrée des politiques de transformation des systèmes alimentaires afin de réaliser la vision du CSA sur la nutrition<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Les recommandations en matière de politique qui seront élaborées dans le contexte du CSA prendront en compte les options politiques et les programmes recommandés dans le Cadre d'action de la CIN2. <http://www.fao.org/3/a-mm215f.pdf>.

25. Pour chacune des trois composantes des systèmes alimentaires, les directives volontaires examineront les différentes typologies de ces systèmes, en prêtant une attention particulière à celles définies par le Groupe d'experts de haut niveau. Cet examen prendra en compte les difficultés auxquelles sont confrontés les différents systèmes alimentaires, et les possibilités qu'ils offrent, ainsi que les acteurs impliqués, les rapports de force correspondants et les analyses multidimensionnelles des questions de parité hommes-femmes, afin d'aider les décideurs à élaborer des politiques et des interventions adaptées à un contexte donné.

26. Les recommandations s'inspireront des orientations données précédemment dans d'autres directives et recommandations du CSA relatives aux politiques, et les compléteront. Elles prendront également en compte les actions et le mandat d'autres organismes internationaux concernés.

27. Un document de travail sera élaboré pour présenter les références aux directives internationales pertinentes qui existent déjà dans le domaine des systèmes alimentaires et de la nutrition, en s'intéressant plus particulièrement aux domaines thématiques abordés dans la présente section. Ce document aidera à la préparation des directives volontaires.

## **A. Chaînes d'approvisionnement alimentaire**

### Systèmes de production

28. Les systèmes agricoles et de production alimentaire influent sur la disponibilité, l'accessibilité et le caractère abordable des aliments, ainsi que sur la qualité et la diversité des régimes alimentaires. L'impact de ces systèmes sur la nutrition doit être pris en considération en tenant compte des trois dimensions de la durabilité: économique, sociale et environnementale.

### Entreposage et distribution

29. L'entreposage et la distribution ont un impact sur les régimes alimentaires et la santé. L'absence d'installations appropriées entraîne un risque accru de contamination et de pertes ou gaspillages en termes de qualité des produits alimentaires. Mais lorsque ces produits sont correctement stockés et distribués, un plus grand nombre de consommateurs a accès à des aliments nutritifs.

### Transformation et conditionnement

30. La transformation et le conditionnement aident à prévenir les pertes et les gaspillages en termes de quantité et de qualité des produits alimentaires. Ils permettent également d'allonger la durée de conservation même s'ils peuvent influencer sur la quantité de nutriments et autres substances ou agents qui entrent dans la chaîne d'approvisionnement ou en sortent.

### Vente au détail et marchés

31. Les interactions dans les commerces de détail et sur les marchés déterminent les systèmes alimentaires, ainsi que l'environnement alimentaire dans lequel les consommateurs prennent des décisions d'achat, influençant ainsi leur comportement et les tendances de la consommation alimentaire.

## **B. Environnements alimentaires**

### Disponibilité et accès physique (proximité)

32. Les conditions climatiques, géographiques ou liées au caractère saisonnier constituent un facteur important d'augmentation du risque de malnutrition, qui est accentué par la faible densité des points d'entrée des aliments ou un accès limité à une alimentation saine. En outre, l'absence d'infrastructures appropriées, les pertes et les gaspillages alimentaires, toutes les formes de conflits et de crises humanitaires, les migrations et les déplacements forcés peuvent limiter la distribution d'aliments diversifiés, et plus particulièrement d'aliments frais et périssables, avec des conséquences néfastes sur ce qui peut être acheté et consommé.

#### Accès économique (caractère abordable)

33. Il est très difficile pour certains segments de la population d'acheter des aliments riches en nutriments et diversifiés.

#### Promotion, publicité et information

34. La promotion, la publicité et l'information ont une incidence directe sur les préférences des consommateurs, les comportements d'achat, les tendances de la consommation et les connaissances en matière de nutrition de la population.

#### Qualité et sécurité sanitaire des aliments

35. La qualité et la sécurité sanitaire des aliments ont une influence sur la santé et les préférences des consommateurs. Lorsque les efforts pour les promouvoir sont insuffisants, cela a des effets néfastes sur les tendances de la consommation en modifiant soit les préférences des consommateurs, soit le caractère abordable des denrées alimentaires.

### **C. Comportement des consommateurs**

#### Éducation alimentaire et nutritionnelle

36. Dans le contexte des systèmes alimentaires, l'éducation et l'information alimentaires et nutritionnelles, y compris sur l'origine des aliments, visent à encourager l'analyse critique et donner des compétences pratiques pour favoriser les choix alimentaires correspondant à une alimentation saine.

#### Acceptabilité des aliments

37. L'acceptabilité peut être influencée par la promotion d'aliments et de régimes alimentaires spécifiques, aussi bien que par les préférences des consommateurs.

#### Normes sociales, valeurs et traditions

38. Le caractère abordable, la commodité et l'attrait des aliments sont influencés non seulement par leur qualité et leur commercialisation, mais également par les normes sociales et les valeurs culturelles qui y sont associées.

## **V. TYPE D'INSTRUMENT**

39. Les directives volontaires seront facultatives et non contraignantes; elles doivent être interprétées et appliquées en accord avec les obligations découlant de la législation nationale et du droit international en vigueur, compte dûment tenu des engagements volontaires contractés en vertu des instruments internationaux et régionaux applicables. Ces directives sont à interpréter et à mettre en application dans les conditions prévues par les systèmes juridiques nationaux et leurs institutions. Elles doivent être approuvées par le CSA.

40. Nonobstant le caractère facultatif des produits du CSA, la diffusion, l'utilisation et l'application par toutes les parties prenantes des directives volontaires relatives aux systèmes alimentaires et à la nutrition seront encouragées à tous les niveaux, le cas échéant, pour aider les pays à atteindre les objectifs en matière de nutrition dans le contexte de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

41. Les organisations des Nations Unies concernées peuvent appuyer, le cas échéant, les efforts des pays visant à diffuser, utiliser et appliquer les directives volontaires.

42. Dans le cadre du mécanisme de suivi du CSA, les directives volontaires relatives aux systèmes alimentaires et à la nutrition comprendront des indications pour l'évaluation de leur utilisation et de leur mise en application.

43. Les directives volontaires complètent et soutiennent les initiatives nationales, régionales et internationales de lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes qui font en sorte que les régimes alimentaires nécessaires à une nutrition optimale soient disponibles, abordables, acceptables, sains et adéquats aussi bien en quantité qu'en qualité, grâce à une production durable et diversifiée. Plus particulièrement, les recommandations du CSA doivent s'appuyer sur les instruments existants adoptés sur ces thématiques dans le contexte du système des Nations Unies, et les intégrer.

## **VI. UTILISATEURS VISÉS PAR LES DIRECTIVES VOLONTAIRES**

44. Les directives volontaires s'adressent à toutes les parties prenantes qui luttent contre la malnutrition sous toutes ses formes, ou qui en pâtissent. Leur principal objectif est de fournir des instruments concrets pour assurer la cohérence entre les politiques du secteur public au niveau national, ainsi qu'entre ces politiques et les politiques internationales. Par conséquent, elles doivent s'adresser d'abord aux pouvoirs publics à tous les niveaux pour les aider à élaborer des politiques publiques, même si elles seront utilisées par tous les acteurs concernés dans les discussions sur les politiques et les processus de mise en oeuvre. Ces acteurs sont les suivants:

- a) acteurs gouvernementaux, y compris les ministères concernés et les institutions nationales, sous-nationales et locales;
- b) organisations intergouvernementales et régionales, notamment les organisations spécialisées des Nations Unies;
- c) organisations de la société civile;
- d) secteur privé;
- e) organismes de recherche et universités;
- f) organisations de développement, notamment les institutions financières internationales;
- g) fondations philanthropiques.

## **VII. PROCESSUS PROPOSÉ, CALENDRIER PROVISOIRE ET BUDGET ESTIMATIF**

45. Les directives volontaires relatives aux systèmes alimentaires et à la nutrition seront élaborées à la suite d'un processus de consultation ouvert à toutes les parties prenantes concernées et intéressées. Outre les États Membres, les participants à ce processus devraient être des représentants d'organisations et d'organes des Nations Unies ayant un mandat précis dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, des organisations de la société civile et non gouvernementales, des institutions internationales de recherche agricole, des institutions financières internationales et régionales, des associations du secteur privé et des fondations philanthropiques.

46. Le Groupe de travail à composition non limitée du CSA sur la nutrition donnera des indications pour le processus de consultation, qui seront utilisées et mises en oeuvre par le Secrétariat du CSA, chargé d'élaborer les différentes versions des directives, avec l'aide de l'équipe technique sur la nutrition. Des points sur l'état d'avancement de la consultation seront transmis régulièrement au Bureau et au Groupe consultatif du CSA.

47. Le Groupe de travail à composition non limitée se réunira régulièrement pour contribuer à la préparation des directives. Des consultations régionales<sup>13</sup> sont planifiées en vue de fournir des contributions, des commentaires et des suggestions sur la manière d'aligner au mieux les directives sur les priorités et les besoins régionaux et nationaux. Les parties prenantes intéressées auront également la possibilité de contribuer à ce processus grâce à des consultations en ligne et à des appels à

---

<sup>13</sup> En fonction des financements disponibles.



contributions écrites. Des manifestations intersessions pourraient être organisées pour faire connaître le processus de convergence des politiques du CSA en cours.

48. Les diverses versions des directives aux différentes étapes du processus (avant-projet, première version et version finale pour la négociation) seront publiées suffisamment en avance dans les six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). L'interprétation dans ces langues sera assurée pendant la négociation de la version finale des directives volontaires.

49. Des ressources financières et humaines adéquates doivent être mobilisées pour permettre le processus de convergence des politiques<sup>14</sup>.

50. Le planning et le budget provisoires suivants sont proposés:

<b>Activité</b>	<b>Calendrier</b>
Mandat des directives volontaires relatives aux systèmes alimentaires et à la nutrition approuvé à la quarante-cinquième session du CSA	octobre 2018
Réunion du Groupe de travail à composition non limitée pour discuter des travaux préliminaires sur l'avant-projet	février - mars 2019
Réunion du Groupe de travail à composition non limitée pour discuter de l'avant-projet	mai - juin 2019
Consultations régionales multipartites et consultations en ligne sur l'avant-projet	juin - octobre 2019
Point sur l'état d'avancement du processus à la quarante-sixième plénière du CSA	octobre 2019
Réunion du Groupe de travail à composition non limitée pour discuter de la première version	décembre 2019
Négociation sur la version finale	mars - juillet 2020
Directives soumises pour approbation à la quarante-septième session plénière du CSA	octobre 2020

<sup>14</sup> Si nécessaire, les parties prenantes du CSA étudieront des moyens innovants de réduire les coûts des consultations régionales.

## Budget estimatif (en USD)

	Dépenses prévues en 2019	Dépenses prévues en 2020	Dépenses totales
Personnel et ressources techniques du CSA*	225 000	225 000	<b>450 000</b>
Traduction des documents d'information**	25 000	25 000	<b>50 000</b>
Traduction/interprétation pour le processus de négociation***	0	80 000	<b>80 000</b>
Consultation en ligne****	30 000	0	<b>30 000</b>
Consultations multipartites régionales*****	500 000	0	<b>500 000</b>
<b>TOTAL</b>	<i>780 000</i>	<i>330 000</i>	<b>1 110 000</b>

\* Temps de travail (50% et 70% du temps de 2 cadres); \*\*Traduction d'un document d'environ 10 000 mots; \*\*\*Interprétation pour une semaine de négociation; \*\*\*\* 3 consultations dans le cadre du Forum FSN; \*\*\*\*\* Déplacements pour participer à cinq consultations régionales et interprétation